



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 12 décembre 2016 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Jacques Laberge
M. le conseiller Léon Leclerc
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures.

2016-12-183

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.0 Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019
- 3.0 Lecture et adoption du règlement numéro 2016-463 décrétant les taux de taxes pour l'année 2017 et les modalités de paiement
- 4.0 Période de questions sur le budget déposé
- 5.0 Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte tel quel l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-184

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Léry prévoit des recettes égales aux dépenses, le tout réparti comme suit :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

RECETTES

Taxes	3 194 975 \$
Paiements tenant lieu de taxes	3 025 \$
Autres recettes de sources locales	241 825 \$
Subvention – Aqueduc et égout – Phase I	662 825 \$
Affectations diverses	159 425 \$

TOTAL DES RECETTES 4 262 075 \$



No de résolution
ou annotation

2016-12-185

DÉPENSES

Administration générale	526 450 \$
Sécurité publique	784 275 \$
Transport	446 975 \$
Hygiène du milieu	1 839 325 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	238 725 \$
Loisirs et culture	166 075 \$
Communauté métropolitaine de Montréal	63 975 \$
Frais de financement	23 100 \$
PTI	173 175 \$

TOTAL DES DÉPENSES 4 262 075 \$

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE :

- Le budget de l'année financière 2017 soit accepté tel que présenté ci-haut ;
- Le document explicatif du budget 2017 soit publié dans un bulletin spécial qui sera diffusé avec le compte de taxes.

M. le conseiller Gérald Ranger s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PTI) POUR LES ANNÉES 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Léry prévoit un programme des dépenses en immobilisations pour les années 2016-2017-2018, le tout réparti comme suit :

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ANNÉES 2017-2018-2019

TITRE	2017 (000 \$)	2018 (000 \$)	2019 (000 \$)	TOTAL (000 \$)
Intersection 132	43	0	0	43
Service incendie – Camion autopompe	30	30	30	90
Voirie – Amélioration et pavage de rues	50	50	50	150
Service incendie – Accessoires	20	20	20	60
Améliorations – Hôtel de ville	15	10	10	35
Améliorations – Parcs	15	10	10	35
TOTAL	173 \$	120 \$	120 \$	413 \$

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE :

- Le programme triennal des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité



2016-12-186
No de résolution
ou annotation

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-463 DÉCRÉTANT
LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2017 ET LES MODALITÉS DE
PAIEMENT**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 2016-463 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné le 14 novembre 2016 ;

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2016-463 décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 ainsi que les modalités de paiement ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

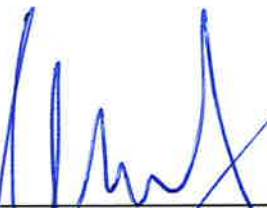
M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet à l'ordre du jour.

Les questions portent sur le nouveau rôle d'évaluation, l'abstention de M. le conseiller Gérald Ranger à voter sur le budget 2017, la dette de la Phase I du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie, le plan triennal en immobilisations, les frais juridiques, l'amélioration continue des parcs ainsi que sur le service des matières résiduelles.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil, appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc, que la présente séance soit et est levée ; il est 19 h 43.

Adoptée à l'unanimité



MAIRE



DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

2016-12-187